

Direction des Grands Programmes
d'Investissement de l'Etat
Affaire suivie par : Marc Saillard
Adresse mail : marc.saillard@agencerecherche.fr
Nos réf : DGPIE-2019-779
Courrier RAR n°1A 167 545 0202 8

Le Président Directeur Général

à

M. Olivier LABOUX
Président de l'université de Nantes
Porteur du Projet d'ISITE NEXT
1 quai de Tourville
BP 13522 44035 Nantes cedex 1

Paris, le 18 octobre 2019,

Monsieur le Président,

L'ANR a examiné la situation du projet Nantes Excellence Trajectory (NExT) suite à la tenue du Conseil d'administration de Centrale Nantes du 9 octobre 2019.

Il lui apparaît que le rejet du projet de statuts de l'établissement expérimental Nantes Université par l'Ecole Centrale compromet définitivement la tenue des objectifs du projet NExT. Le soutien à ce dernier était en effet motivé par le but de permettre aux partenaires de constituer une nouvelle université de recherche en situation de devenir Initiative d'excellence. Tel n'est plus le cas avec la décision de l'Ecole Centrale.

Le rejet des statuts du nouvel établissement, qui conclut une séquence de deux ans consacrée à l'élaboration de sa structuration, entraîne une modification substantielle du projet et remet en cause le caractère collectif de celui-ci, tel que défini dans l'article 6 de la convention attributive d'aide n°ANR-16-IDEX-0007.

Compte tenu de ces éléments et, conformément à l'article 10 de la convention susvisée, l'ANR saisira le comité de pilotage de l'action IDEX dans un délai de 4 semaines. Au préalable, je vous prie de bien vouloir faire part à l'ANR de la suite que vous envisagez de donner au projet NExT et de nous transmettre tout nouvel élément susceptible d'intervenir d'ici là.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Thierry DAMERVAL